

LE NUMERO 15

LE NUMERO 15

DE ROUBAIX-TOURCOING

La Chope à deux sous

Le prix du charbon, du malt, du houblon ayant diminué dans de sensibles proportions, celui de la bière doit baisser aussi

Malgré la guerre et les habitudes pécuniaires importées des fronts de batailles, surtout de l'arrière, la Bière est restée la boisson préférée de nos populations du Nord, qui lui gardent un culte fidèle, transmis des générations antérieures.

Si parfois, dans des familles obéissantes des saines traditions, elle est délaissée au profit du vin, c'est uniquement parce qu'elle coûte trop cher et ne se recommande plus par son charme, sa saveur et ses vertus d'anant.

Le houblon, ce produit si précieux, qui tend de plus en plus à être remplacé par les produits plus ou moins falsifiés du Midi et qui finiront par l'emporter si l'on n'y prend garde.

Les brasseries ont tout intérêt à s'adapter aux circonstances actuelles, qui commandent une immédiate et appréciable diminution des prix de vente, si l'on veut empêcher une inévitable et redoutable concurrence de nature à porter un coup mortel à une industrie renommée du pays.

La réduction du coût de toutes les matières premières est notable depuis quelque temps, et la baisse ne fera sans doute que s'accroître, grâce à la renaissance de toutes les forces économiques.

Depuis le premier janvier, la Chambre de Commerce de Lille livra au consommateur 199 francs la tonne, du charbon qui était vendu, il y a quelques semaines encore, 350 francs.

Comme on l'a vu hier dans le « Réveil », un récent arrêté du ministre des Travaux publics permet de se procurer du combustible, en vue de la production de l'énergie électrique, au maximum à 140 francs les mille kilos, compris la surtaxe de péréquation et les frais de transport.

La hausse du charbon ne peut plus être invoquée pour élever ou maintenir celle de la bière.

Une forte baisse se manifeste aussi sur les houblons: Ceux du pays étaient cotés mercredi, en Boire de Lille, 300 francs les 50 kilos, au lieu de 500 francs l'an dernier. Les houblons d'Alsace, qui atteignent au début de novembre une récolte de 250 francs les 50 kilos.

La constatation est à faire pour le malt. Les 100 kilos, vendus 235 francs en mai dernier, passent aujourd'hui à 145.

Un égal échec se produit sur le riz et le sucre, que certains brassiers emploient dans leur fabrication.

Toutes les objections possibles à la diminution du prix de la bière s'écroulent en présence de la réalité des chiffres.

Bien souvent, avant la guerre, nous avons vu le houblon vendu plus cher qu'actuellement, et dans la région de Bauxy, les planteurs se souvenaient de maintes campagnes où ils hésitaient à le céder pour 500 ou 600 fr.

Les nouveaux droits de régie, l'impôt sur le chiffre d'affaires ne représentent pas la différence existant entre les prix de revient et de vente. L'écart laisse de nombreux bénéfices, dont l'importance, dans l'accomplissement de quelques maigres pourrais tuer à bref délai l'industrie de la Brasserie, au bénéfice de sa concurrente vinicole, qui se fait aimable et câline dans le but évident de s'implanter chez nous à demeure.

La barrique de vin rouge, d'une contenance de 225 litres, coûtait en octobre de 750 à 800 francs, est offerte maintenant pour 450, et le dernier mot n'est pas dit.

Dans leur intérêt bien compris, sinon par sympathie pour les consommateurs, nos brasseries voudront sans doute, répondre à ces avances séduisantes en diminuant aussi le prix de leurs produits et en nous fournissant des bières de densité susceptibles de faire oublier les bières.

C'est le meilleur moyen d'écartier la rivalité traître.

Dès plusieurs d'entre eux parviennent à être rendu compte de cette nécessité, et un membre influent d'un grand syndicat brassicole en convenait hier en ces termes: « Il y a à dire de contestables et importants facteurs de baisse. Dire qu'ils ne se produira pas de fluctuations est impossible. Toutefois, on peut prévoir que la hausse est enrayée. Il y aura certainement des résistances, car on n'abandonne pas facilement les espoirs de gros profits entrevus, mais malgré ces résistances, les événements suivront leur cours. »

Cette déclaration permet d'espérer la fin prochaine des prix excessifs actuels et peut-être le retour du tonique et savoureux nectar qui stimulait les énergies, allumait les ardeurs au travail et faisait pétiller la gâle dans les yeux.

La distance à parcourir est longue encore, la route hérissée d'obstacles et creusée d'ornières, mais nous sommes sur le chemin qui va nous ramener la grande chope démocratique, à deux sous, de nourrissante et vraie bière, digne de ses glorieux devanciers.

E. POLVANT.

LA SUPPRESSION DES PASSEPORTS

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME LA RECLAME

La Ligue des Droits de l'Homme, qui avait déjà réclamé du gouvernement français la simplification du régime des passeports, vient de demander au bureau de la Société des Nations d'étudier la suppression.

Les passeports comme la censure, dit en substance M. Ferdinand Buisson, ne servent pendant la guerre pour empêcher les nouvelles de se répandre et prévenir des concertes frauduleux avec nos ennemis. Mais aujourd'hui que la liberté de presse et de correspondance est rétablie ils n'apparaissent plus guère que comme une formalité bureaucratique et vaine sans aucune espèce d'utilité.

M. Ferdinand Buisson s'élève ensuite contre la méthode « choquante » qui, dans la plupart des pays, abandonne à la police, c'est-à-dire à un service secret, ignorant des méthodes d'enquête contradictoire et fâcheusement inspiré de sentiments xénophobes, le pouvoir absolu de donner ou de refuser les passeports.

Il montre que l'institution des passeports est en contradiction avec l'idée même de la Société des Nations, qui poursuit le rapprochement des peuples et l'espère que cette société en réclamera la suppression.

Un Crime vient d'être découvert

La femme dont on a trouvé le cadavre dans la Delle, à Lille, dimanche soir, a été assassinée

Dans le « Réveil du Nord » paru lundi dernier, nous avons relaté le péché accompli, la veille au soir, par des marins, dans le canal de la Delle, à hauteur du pont du Petit Paradis, du cadavre d'une femme âgée, qui ne put tout d'abord être identifiée.

Le corps fut transporté à la morgue et une enquête policière permit d'établir qu'il s'agissait de la nommée Anne-Marie Lévilain, 66 ans, couturière, demeurant 21, rue de la Vieille-Comédie, qui se donnait comme une évacuée de Beuvry.

On avait pensé tout d'abord se trouver en présence d'un suicide, mais le Parquet mis en possession du rapport du docteur appelé à constater le décès, jugea que le cas était suspect, ordonna l'autopsie et chargea de celle-ci, M. le docteur Lelequer, médecin-légiste.

C'est ainsi que l'on va pouvoir en juger, une très sage mesure.

L'autopsie révélatrice

M. le Juge d'instruction Gioran, chargé de cette affaire, a reçu hier les conclusions de M. le docteur Lelequer.

Le praticien, qui trouva dans l'estomac de la défunte, des quartiers d'orange et des morceaux de tripes, non encore digérés, a relevé au cou de la morte, des traces évidentes de tentative de strangulation, de multiples blessures à la tête, à la face, avec fracture du maxillaire droit, ainsi que des traces de coups sur toutes les parties du corps.

M. le docteur Lelequer n'a découvert au surplus, aucun signe lui permettant d'établir que la femme Lévilain avait encore lorsqu'elle fut précipitée dans le canal. En conséquence, M. Gioran a ouvert une instruction contre X, pour homicide volontaire.

Qui l'assassina ?

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir, concernant Mme Lévilain.

C'est depuis 1913 que cette personne occupait une chambre au second étage au 21, de la rue de la Vieille-Comédie.

Pendant la guerre, afin d'apitoyer les gens sur son sort, elle racontait à qui voulait l'entendre qu'on l'avait évacuée de Beuvry-les-Orchies, ce qui d'ailleurs était tout à fait inexact. Anne-Marie Lévilain, occupée à la journée par Mme Aubry, 1, rue de l'Orphelin, avait coutume de partir chaque matin et de ne rentrer à son domicile que le soir.

Dimanche, elle se comporta à cet égard selon son habitude. C'est vers 5 heures qu'elle quitta — assez éméchée, car la défunte ne dédaignait pas la dive bouteille — la demeure de Mme Aubry. Il lui arriva même de déboucher quelques bouteilles de vin de l'Orphelin et de tomber, assez lourdement pour se blesser au front.

Après avoir passé dans une maison voisine, la vieille femme continua sa route. De quel côté dirigea-t-elle ses pas ? On l'ignore encore, car à partir de ce moment l'on perd complètement sa trace.

Si l'on en croit les personnes de son entourage, Mme Lévilain possédait quelques économies, qu'elle portait toujours sur elle. Un malheureux était-il au courant de ce détail et eût-elle été, après l'avoir attirée, la malheureuse, dans un endroit solitaire, l'étrangle, la viola, puis se débarrassa du cadavre en le précipitant dans le canal ? On en est réduit à ce sujet à de pures conjectures.

La victime vivait cependant très solitaire. Jamais, elle ne recevait personne chez elle. Retirée tous les jours à 20 heures au plus tard, elle ne sortait que pour aller acheter un litre de vin après quoi on ne la voyait plus avant le lendemain matin.

Qui l'assassina ? Le service de la sûreté va s'employer à résoudre cette dramatique énigme.

La grève du clergé à la Tour-du-Pin semble terminée

UN « ARRANGEMENT » EST INTERVENU

La grève du clergé de la Tour-du-Pin est terminée. Le clergé de la paroisse, M. Antonin Dubost. Elle, avait failli s'aggraver du chômage des religieux qui assuraient les services hospitaliers. L'évêque avait, en effet, mené les religieux à leur maison mère de Lyon.

Le conflit en était arrivé au suprême degré d'aigreur quand l'offre d'une donation vint tout arranger. Un « bienfaiteur » se dévoua prêt, en effet, à verser 40.000 francs à la ville pour son hôpital à condition que l'établissement fut toujours tenu par des religieux.

M. Antonin Dubost et ses collègues du conseil municipal, répondirent qu'ils étaient prêts à accepter, mais ils insistèrent pour une contre-proposition. Le legs serait reçu avec reconnaissance si le clergé revenait à la Tour-du-Pin et prenait ses fonctions. Ainsi les infirmes de l'hôpital et ceux des paroissiens seraient sauvegardés. Vraisemblablement le prix de location du presbytère, cause initiale du conflit, serait admis par l'autorité épiscopale; bien qu'il ne nous donne aucun renseignement à cet égard.

M. Antonin Dubost avait été chargé de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'hôpital; il approuva que sa proposition n'a pas été repoussée. Les Turpinnois vont pouvoir retourner à l'église. Au fait, se portent-ils donc si mal durant la grève du clergé ?

Landrü va être jugé

LES DEBATS DURERONT 3 ou 4 SEMAINES

Paris, 6 janvier. — La Cour d'assises de la Seine sera appelée le 1er mars 1921 à juger Landrü, les débats dureront 3 ou 4 semaines. On nous donne aucun renseignement à cet égard.

M. Antonin Dubost avait été chargé de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'hôpital; il approuva que sa proposition n'a pas été repoussée. Les Turpinnois vont pouvoir retourner à l'église. Au fait, se portent-ils donc si mal durant la grève du clergé ?

Un voyageur a été étranglé dans un train

SON MYSTÉRIEUX ASSASSIN A ÉTÉ PRIS SUR LE FAIT

Valence, 6 janvier. — L'avant-dernière nuit, dans un train rapide, entre les gares d'Orange et de Montélimar, un voyageur de commerce, se rendant à Lyon, a été étranglé par un bandit, qui tenta de l'étrangler, puis de le voler. Aux cris poussés par la victime, des militaires, qui dormaient dans un compartiment voisin, accoururent et arrêtèrent l'agresseur, qui fut remis entre les mains du commissaire spécial de Valence. L'identité du mystérieux malfaiteur a été impossible à établir, car il oppose un mutisme complet à toutes les questions. Le voyageur de commerce est mort.

Le Commerce des Charbons VERS LA LIBERTÉ

Le régime des péréquations va disparaître

J'ai montré dernièrement un des services (?) rendus par le fameux B. N. C. (Bureau National des Charbons) dont les bénéfices réalisés sur le dos des consommateurs, ont été en partie employés à subventionner les constructions de maisons ouvrières par les Compagnies. On n'en finirait pas s'il fallait détailler toutes les excentricités par lesquelles s'est rendu insupportable le B. N. C. et, par voie de conséquence, la réglementation de la vente des charbons.

C'est un des plus frappants exemples des méfaits de l'étatisme qui a pu rendre des services dans des périodes anormales, mais qui apparaît comme nuisible à la vie économique en temps ordinaire parce qu'il remplace le libre jeu de la concurrence par un régime de bon plaisir et d'arbitraire.

Le système administratif de la répartition des charbons, de la fixation de leur prix de vente et des ristournes est né de la guerre. La crise de quantité et la crise de prix le justifiaient.

Il a été aboli grâce à la bonne volonté de tous, malgré ses défauts, parce qu'on l'estimait capable de parer aux effets de ces crises.

Le malheur, c'est que dès que les premiers symptômes de guérison, le B. N. C., organe de ce système administratif, s'est cramponné à son siège comme l'ont fait ou cherché à le faire toutes les organisations de guerre. Bien plus, il a aggravé la situation, non seulement en conservant des méthodes qui apparaissent de jour en jour plus insupportables, mais en transformant ces méthodes en un monopole électoral pour le plus grand bien de quelques industriels privilégiés.

Que l'on ait consacré les plus vales résultats de la péréquation à dégrèver le prix des charbons domestiques, c'est été très bien, car on aurait favorisé le petit consommateur; mais on a, sous prétexte de péréquations spéciales, favorisé certaines catégories d'industriels en leur octroyant des primes de bonification sur leurs achats de charbon. Ces primes ont été distribuées selon la fantaisie du B. N. C. et surtout selon que le bénéficiaire était plus ou moins bien en courages auprès des délégués du Pouv.

C'est ainsi qu'on a appris — et cela a été confirmé à la Commission des Mines par M. Ader, chef du B. N. C. — que les villicules du Midi jouissaient d'un régime de faveur pour le prix des briquettes, parce qu'on les assimilait aux entrepreneurs de battage. Assimilation pour le moins singulière entre le pain et l'alcool ! Et pourquoi donc alors refusait-on le même privilège d'une péréquation spéciale aux brasseries du Nord ?

Des abus de toute nature ont pu être ainsi constatés sans qu'une explication autre que le bon plaisir de quelques fonctionnaires du B. N. C. ait pu être donnée.

Ces abus ont fini par faire croire tellement le nombre des adversaires de la réglementation administrative des charbons, que le Gouvernement a dû se précipiter d'apporter un peu d'ordre dans la maison et dès juin dernier M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, déposait un projet de loi relatif à la péréquation des charbons.

Loi de calmer les esprits ce projet ne fit qu'augmenter les réclamations contre la réglementation administrative.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Le projet de loi fut donc retiré. Mais M. Le Troquer, ministre des Travaux publics, a déclaré qu'il n'y avait rien de changé.

Un Défonneur de Vitrines

C'est à quatre heures du matin, Rue Nationale 111 à Lille, qu'il eut l'audace d'opérer. :

Un marchand de chaussures, M. Berthier, rue Nationale, 44, avait eu l'idée originale, mais peut-être que peu inspirée, de faire connaître au public le prix de vente de ses articles, à l'aide de billets de banque et de pièces de monnaie véritables.

Ainsi, une paire de chaussures coûtait-elle 52 francs par exemple, on voyait à proximité bien en évidence un billet de 50 francs, ainsi qu'une pièce de 2 francs neuve et resplendissante.

Un malfaître ayant remarqué cette exposition, résolut vraisemblablement de l'admirer de plus près, car, au matin du matin des ouvriers boulangers, travaillant à proximité du magasin de chaussures, entendirent un grand fracas de verre brisé suivi d'une galopade effrénée.

Un quidam, venant, à l'aide d'un nouveau de brique, défoncer la glace du dit magasin — coût 2.000 francs — et de récupérer d'un billet de cinquante francs et quelques billets de 10 francs. Il avait pris ensuite la fuite sans avoir eu le temps de constater le rix qui venait de se passer.

Saisi de cette affaire, M. Lamour, commissaire du 1er arrondissement, se rendit sur les lieux du vol, finis enquête. Il ne put que constater le fait et établir que le voleur probablement effrayé par le bruit qu'il avait fait en brisant la glace, s'était empressé de déguiser, ne s'étant approprié au total, qu'une somme de 140 francs.

Au sujet de ce vol, certains de nos confrères, craint au scandale, se livrant à des considérations peu obligées pour la police et marquant aussi leur étonnement que pareil fait ait pu se passer à proximité du poste central de permanence.

Un deuxième même dont l'imagination paraît assez féconde, suppose que l'auteur de ce cambriolage nocturne, pour bien faire, avait eu l'évadé de la « prison de Loos », qui doit être bien loin à présent.

On voit qu'il est, ce qui nous étonne le plus dans tout ceci, est qu'il n'ait pas été vu par le palet ou l'œil d'un des braves gens consentant à faire partie de la police municipale de Lille.

Il serait, d'autre part, croyons-nous, impossible aux meilleurs limiers du monde d'empêcher de semblables faits pouvant être accomplis en l'espace de quelques secondes. Au surplus, nos agents ne sont malheureusement pas assez nombreux, pour qu'une brigade complète puisse être affectée à la suite de la garde de la rue Nationale.

En maintes circonstances, la police lilloise ne nous a pas paru convaincue de sa vigilance et de son efficacité. Pourquoi, une fois de plus, ne point lui faire crédit ?

Un fil sur la tête ET UN OUVRIER TOMBA MORT

Le sieur Lehu Henri, 32 ans, journalier, demeurant rue Kuhlmann, n. 1 à Lille, au service de M. Delaplace-Salvagny, entrepreneur au Marais-Lomme, a été tué par un fil sur la tête.

Le sieur Lehu Henri, 32 ans, journalier, demeurant rue Kuhlmann, n. 1 à Lille, au service de M. Delaplace-Salvagny, entrepreneur au Marais-Lomme, a été tué par un fil sur la tête.

Le sieur Lehu Henri, 32 ans, journalier, demeurant rue Kuhlmann, n. 1 à Lille, au service de M. Delaplace-Salvagny, entrepreneur au Marais-Lomme, a été tué par un fil sur la tête.

Le sieur Lehu Henri, 32 ans, journalier, demeurant rue Kuhlmann, n. 1 à Lille, au service de M. Delaplace-Salvagny, entrepreneur au Marais-Lomme, a été tué par un fil sur la tête.

Le sieur Lehu Henri, 32 ans, journalier, demeurant rue Kuhlmann, n. 1 à Lille, au service de M. Delaplace-Salvagny, entrepreneur au Marais-Lomme, a été tué par un fil sur la tête.

Le sieur Lehu Henri, 32 ans, journalier, demeurant rue Kuhlmann, n. 1 à Lille, au service de M. Delaplace-Salvagny, entrepreneur au Marais-Lomme, a été tué par un fil sur la tête.

Le sieur Lehu Henri, 32 ans, journalier, demeurant rue Kuhlmann, n. 1 à Lille, au service de M. Delaplace-Salvagny, entrepreneur au Marais-Lomme, a été tué par un fil sur la tête.

Le sieur Lehu Henri, 32 ans, journalier, demeurant rue Kuhlmann, n. 1 à Lille, au service de M. Delaplace-Salvagny, entrepreneur au Marais-Lomme, a été tué par un fil sur la tête.

Le sieur Lehu Henri, 32 ans, journalier, demeurant rue Kuhlmann, n. 1 à Lille, au service de M. Delaplace-Salvagny, entrepreneur au Marais-Lomme, a été tué par un fil sur la tête.

Le sieur Lehu Henri, 32 ans, journalier, demeurant rue Kuhlmann, n. 1 à Lille, au service de M. Delaplace-Salvagny, entrepreneur au Marais-Lomme, a été tué par un fil sur la tête.

Le sieur Lehu Henri, 32 ans, journalier, demeurant rue Kuhlmann, n. 1 à Lille, au service de M. Delaplace-Salvagny, entrepreneur au Marais-Lomme, a été tué par un fil sur la tête.

Le sieur Lehu Henri, 32 ans, journalier, demeurant rue Kuhlmann, n. 1 à Lille, au service de M. Delaplace-Salvagny, entrepreneur au Marais-Lomme, a été tué par un fil sur la tête.

Le sieur Lehu Henri, 32 ans, journalier, demeurant rue Kuhlmann, n. 1 à Lille, au service de M. Delaplace-Salvagny, entrepreneur au Marais-Lomme, a été tué par un fil sur la tête.

Le sieur Lehu Henri, 32 ans, journalier, demeurant rue Kuhlmann, n. 1 à Lille, au service de M. Delaplace-Salvagny, entrepreneur au Marais-Lomme, a été tué par un fil sur la tête.

Le sieur Lehu Henri, 32 ans, journalier, demeurant rue Kuhlmann, n. 1 à Lille, au service de M. Delaplace-Salvagny, entrepreneur au Marais-Lomme, a été tué par un fil sur la tête.

Le sieur Lehu Henri, 32 ans, journalier, demeurant rue Kuhlmann, n. 1 à Lille, au service de M. Delaplace-Salvagny, entrepreneur au Marais-Lomme, a été tué par un fil sur la tête.

Le sieur Lehu Henri, 32 ans, journalier, demeurant rue Kuhlmann, n. 1 à Lille, au service de M. Delaplace-Salvagny, entrepreneur au Marais-Lomme, a été tué par un fil sur la tête.

Si on secourait les CHOMEURS avec les Bénéfices du Ravitaillement ?

On nous écrit :

« Les ravitaillements municipaux, le ravitaillement départemental continuent toujours à fonctionner, c'est-à-dire à faire des bénéfices. Ces derniers sont peut-être moins importants qu'au lendemain de la libération, mais ils n'en sont pas moins, et du moment qu'ils sont là, il y a lieu de les utiliser. »

Dans notre pays, nous n'avons pas à craindre évidemment que les bénéfices se volatilisent et disparaissent comme dans la Creuse et la Seine-Oise, en même temps que les chefs des ravitaillements et leurs doctylos. »

Mais dans cette douloureuse période où tant de travailleurs sont privés de salaires, c'est-à-dire de pain, il y a inhumanité à garder dans les caisses départementales ou municipales des sommes importantes qui trouveraient si bien leur emploi à soulager les misères ouvrières. »

Il est difficile d'évaluer avec exactitude les bénéfices qu'on pu réaliser les ravitaillements de grandes villes comme Lille, Roubaix, Tourcoing, qui ont fait des millions et des millions d'affaires. Mais quand on songe que des petites villes — trente fois moins peuplées que l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing — ont pu consacrer plusieurs centaines de mille francs à la construction de maisons ouvrières avec les seuls bénéfices de leur ravitaillement, on est en droit de penser que les caisses des Ravitailleurs municipaux de Lille, Roubaix et Tourcoing ne doivent pas être tout à fait vides. »

Comme ces tirelireux monstres ont été emplies avec des trop-perçus et qu'elles appartiennent à la masse des consommateurs et attendent à la police judiciaire, il est de toute équité qu'on les garde pas à les ouvrir pour en distribuer le contenu à tous ceux dont le chômage a aggravé la misère. »

Nous ne disons pas que ce serait un geste geste : nous disons que c'est le geste qui s'impose. »

D'autres trouvent même qu'il a déjà trop tardé !

Un Métallurgiste.

l'Etat va donner du travail aux chômeurs

IL FERA FABRIQUER DES VETEMENTS ET DEMOLIR DES FORGICATIONS

Paris, 6 janvier. — En vue d'atténuer le chômage qui sévit particulièrement dans les industries de l'habillement, le Ministre de la Guerre, a décidé de mettre d'accord avec le Ministère du Travail et celui de la Police, les ateliers de fabrication, pour faire fabriquer dans quelques conditions particulières, des vêtements de travail et des uniformes militaires. En outre, le Ministre de la Guerre fera toute diligence pour remettre sans retard à certaines municipalités les ouvrages de fabrication déclassés, afin de leur permettre d'occuper des chômeurs ou pourront être employés les chômeurs.

Il y a plus d'un million de Chômeurs en Angleterre

Londres, 6 janvier. — La crise du chômage s'aggrave jour après jour. Les mesures prises par le gouvernement. Toutes les régions industrielles y compris la capitale, regorgent de produits manufacturés dont l'écoulement demeure très difficile.

De nouvelles fabriques gauloises de flanelle ont été lancées en Angleterre. Les ouvriers, dans les milieux ouvriers s'accroît tous les jours. Les Comités exécutifs du Labour Party et du Congrès Parlementaire des Trades Unions ont été convoqués d'urgence, pour le 11 janvier à Londres.

Il y a erreur

« BEBERT » et « SAUSANDER » N'ONT PAS TRAVAILLÉ « RUE TROCHET »

Paris, 6 janvier. — Il est établi que Polge, dit « Bébert », n'a pas participé au cambriolage de la rue Trochet. L'extrait hier de l'Hôpital Lacroix et arrêté à la police judiciaire, le malfaître a été confronté avec plusieurs témoins dont le gardé municipal Le Renard. Aucun ne l'a reconnu.

A la suite de ces confrontations, M. Deis, juge d'instruction, a renoncé à mouler Polge, dont l'arrestation a été maintenue uniquement en raison du mandat d'arrêt délivré par le parquet du Havre. L'état de sa blessure à la tête nécessitant encore des soins, le malfaître a été transféré, dans une voiture d'ambulance, à l'infirmerie de la prison de Fresnes.

Quant à Couillou, dit « Sausander », dont nous avons décelé l'arrestation, auteur de nombreux vols, il sera mis à la disposition du parquet d'Orléans, qui le recherche depuis le 15 juillet dernier, comme ayant pris part au drame des Aubreux.

Il pleut des bijoux dans les rues d'Aubertvillers

D'OU VIENNENT-ILS ?

Paris, 6 janvier. — Dernièrement, l'ouvrier Jean C., était pourvu, pour s'être approprié une bague de 3.000 francs, qu'il avait trouvée à Aubertvillers, le 24 décembre dernier.

« Or